



Date de génération de ce justificatif : 29/07/2026

Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure

LES CAMELIAS – Constitution de société

Référence : L009604

Départements de publication : Morbihan

Annonce légale publiée le 15 avril 2022 sur paysan-breton.fr

Evènement(s) : Constitution de société

Par acte SSP du 05/04/2022 il a été constitué une SAS dénommée : **LES CAMELIAS** –
Siège social : 6 rue des camélias 56390 GRAND CHAMP – Capital : 3 000€ – Objet : La
société a pour objet en France et à l'étranger : – l'acquisition, la propriété, la gestion,
l'administration, la vente, pour son propre compte, de tous instruments financiers, notamment
de titres, valeurs mobilières, droits sociaux ; – l'acquisition, la propriété, la gestion et
l'administration de tous biens immobiliers dont la société pourrait devenir propriétaire, sous
quelque forme que ce soit ; – l'activité d'achat et vente de tous immeubles, de marchand de
biens, de promotion immobilière ainsi que de construction ou rénovation d'immeubles ; la
participation de la société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes
opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles,
d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de
création, d'acquisition, de location, de prise en location – gérance de tous fonds de commerce
ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et
brevets concernant ces activités. et généralement, toutes opérations industrielles,
commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher
directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe. – Président :
Mme LEGRIX Claire 6 rue des camélias 56390 GRAND CHAMP – Directeur Général : M.
PHOMMALINE Padith 8 rue Frédéric Mistral 35000 RENNES – Transmission des actions : La
cession de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital à un tiers ou au
profit d'un associé ou de ses héritiers est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des
associés. – Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Chaque actionnaire
dispose d'une voix au moins. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité
du capital qu'elles représentent. – Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de
VANNES.

JUSTIFICATIF DE PARUTION ANNONCE LÉGALE

[Consulter cette annonce en ligne](#)